



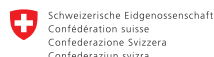
Forum

Une plateforme transfrontalière

de formation professionnelle AUD

sur le territoire de l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD)

Mercredi 29 juin 2011 / Villers-le-Lac, France



Mots des élus

L'Agglomération urbaine du Doubs (AUD), formée des communes de Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds et élargie récemment aux communes des Brenets et des Fins, est une réalité quotidienne vécue notamment par de nombreux frontaliers. AUD vise l'objectif suivant : la frontière nationale qui traverse ce territoire ne doit pas diviser, mais au contraire fédérer les collectivités, leur population, leurs entreprises et leurs institutions de formation. Pour préserver et accroître l'attractivité de ce cluster horloger et microtechnique, les compétences et le savoir-faire de cette région doivent être améliorés en permanence : synergies entre les centres de formation, passerelles entre les dispositifs de formation, mise en adéquation de l'offre avec les besoins de l'économie, etc.

C'est pour renforcer ce vivier transfrontalier de compétences performantes qu'AUD s'est mobilisée il y a quelques années déjà. Dès 2008, cette agglomération a proposé aux autorités compétentes cantonales neuchâtelaises et régionales franc-comtoises d'engager des réflexions sur les offres de formation existantes sur son territoire et sur les barrières qui subsistent malgré l'adoption du principe de la libre circulation des personnes. La «Plateforme transfrontalière de formation professionnelle

AUD», projet Interreg initié en 2009 avec la participation active du GRETA (Groupements d'établissements) du Haut-Doubs et du CIFOM (Centre interprofessionnel de formation des Montagnes neuchâtelaises) en est la première illustration concrète. L'état des lieux dressé à cette occasion est une première étape : inventaire des métiers, comparatif national de l'accessibilité à la formation, etc. Ces données de base sont indispensables pour comprendre l'articulation et les dispositifs de formation de notre territoire. AUD remercie les porteurs de projet pour la qualité des travaux effectués et pour ces résultats qui sont résumés dans le présent document. Pour cette agglomération, les autorités compétentes doivent poursuivre les réflexions pour compléter l'offre de formation, l'adapter au tissu industriel et économique et surtout aplanir les frontières administratives liées au régime spécifique de chaque pays. Le bassin de formation correspond au bassin d'emploi : les collectivités d'AUD partagent une communauté de destin à laquelle les politiques nationales de formation doivent apporter leur soutien. Les présents travaux confirment cette prise de conscience. Il convient maintenant de dépasser le cadre institutionnel actuel et d'ouvrir le débat politique pour obtenir des améliorations concrètes !

M. Laurent Kurth, conseiller communal,
Ville de La Chaux-de-Fonds,

Mme Annie Genevard, maire de Morteau

M. Cédric Dupraz, conseiller communal,
Ville du Locle

M. Jean Bourgeois, maire de Villers-le-Lac

Synthèse des travaux

Auteurs

GRETA

Mme Sylvie Pugin-Mesnier et M. Serge Kalina
CIFOM

M. Yann Marquand et M. Jean-Pierre Brügger

1. Genèse

L'agglomération transfrontalière Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle, La Chaux-de-Fonds est une réalité renforcée par l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes.

Convaincues de la nécessité d'affirmer le pôle que représente l'agglomération transfrontalière pour le massif du Jura et de renforcer son attractivité, son dynamisme et sa qualité de vie, les communes de Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, réunies sous le nom de Agglomération urbaine du Doubs AUD, se sont engagées à œuvrer à la constitution d'un espace de fonctionnement cohérent comme stratégie de développement des communes concernées.

La formation représente l'un des axes prioritaires qu'elles souhaitent développer. En effet, les établissements de formation, de part et d'autre de la frontière, mettent en œuvre une offre de formation professionnelle globale. La mise en réseau de ces différents instituts permettrait de mieux mettre en évidence l'offre de formation et de profiter des complémentarités de ce pôle formation sur l'agglomération AUD. Ceci devrait aussi permettre d'optimiser et de mutualiser les ressources formation, voire les infrastructures.

De plus, la formation professionnelle est un élément indispensable à l'évolution de l'économie régionale. Dans la perspective de répondre aux besoins nouveaux de qualification, ce territoire va se doter d'un dispositif de formation très réactif.

La mise en place d'une politique de formation transfrontalière, d'une visibilité de l'offre, d'une restructuration de l'accès aux formations sont à organiser de manière concertée entre la France et la Suisse en associant les représentants politiques et économiques.

Les collectivités locales suisses et françaises ne sont toutefois pas compétentes en matière de formation. Les partenaires du canton de Neuchâtel ainsi que le Conseil régional de Franche-Comté ont porté un regard attentif à ce projet. Les réflexions ont abouti à la mise en place du projet de **plateforme transfrontalière de formation professionnelle**.

Deux organismes de formation professionnelle sont désignés pour mettre en œuvre le dispositif de coopération : le GRETA du Haut-Doubs et le CIFOM.

Ce programme de coopération a été validé lors d'un comité de programmation Interreg.

1.1 Organisation

Plusieurs acteurs ont contribué à la réalisation de ce projet.

Synthèse des travaux

1.1.1 Porteurs du projet

- GRETA Haut-Doubs, CIFOM ;
- Equipe du projet : Serge Kalina, Sylvie Pugin-Mesnier (F) ; Jean-Pierre Brügger, Yann Marquand (CH).

1.1.2 Groupe ressources

Participation d'entités institutionnelles ou privées en fonction de leurs compétences spécifiques et du sujet.

- Rectorat ;
- Service des formations postobligatoires ;
- SOSP ;
- Pôle emploi ;
- CIO ;
- EFIGIP ;
- INSEE ;
- DIRECCTE ;
- UIMM ;
- OSTAJ ;
- Espace jeunes ;
- Service de l'emploi ;
- L'Office de Promotion Economique du canton de Neuchâtel ;
- Convention patronale de l'industrie horlogère ;
- Caisse de compensation du Canton de Neuchâtel ;
- COMEC.

1.1.3 Groupe technique

Le groupe technique a apporté son analyse et expertise sur l'avancement du projet. Il s'est réuni à plusieurs reprises. Il est constitué :

- Des élus de l'Agglomération urbaine du Doubs ;
- Des élus et techniciens du Conseil régional de Franche-Comté ;
- Des élus et techniciens du Canton de Neuchâtel ;
- CTJ ;
- Cellule Interreg.

1.1.4 Comité de pilotage

Le comité de pilotage a pris les décisions quant aux mesures à mettre en place sur la base des analyses et propositions soumises. Il est constitué :

- Elus du Conseil régional de Franche-Comté ;
- Elus du Canton de Neuchâtel ;
- AUD ;
- CTJ ;
- Ministères de tutelles.

Synthèse des travaux

2. Objectifs du projet plateforme transfrontalière de formation professionnelle AUD

2.1 Objectifs généraux

Ce projet vise à terme à :

- Faciliter les parcours de formation professionnelle transfrontaliers sur un territoire défini - l'Agglomération urbaine du Doubs AUD - réunissant Morteau, Villers-le-Lac, Le Locle, La Chaux-de-Fonds ;
- Optimiser et mutualiser les ressources de formation en jouant sur les complémentarités franco-suisse de ce territoire ;
- Répondre aux besoins du tissu économique régional en pérennisant les savoir-faire, en les renforçant ou en les développant.



2.2 Objectifs spécifiques

A partir d'un état des lieux, proposer et mettre en œuvre dans un délai court, des priorités d'intervention et des dispositifs de coopération s'inscrivant dans le territoire.

2.3 Plan de réalisation

Pour atteindre ces objectifs, il a été réalisé :

- Une délimitation de la zone d'observation ;
- Une observation socio-économique du territoire AUD ;
- Un comparatif des systèmes de formation professionnelle suisse et français ;
- Un glossaire ;
- Un inventaire des formations professionnelles sur le territoire AUD «élargi» ;
- Une sélection de cinq formations pilotes ;
- Une analyse des opportunités et contraintes du parcours de formation transfrontalier selon le statut de l'apprenant.



Synthèse des travaux

3. Travaux réalisés

3.1 La délimitation de la zone d'observation

La zone d'observation AUD - communes de Morteau, de Villers-le-Lac, Le Locle, et La Chaux-de-Fonds - a été étendue :

- Aux cantons français suivants : Morteau, Montbenoit, Maîche, Pierrefontaine-les-Varans, Vercel ;
- Aux districts suisses suivants : Neuchâtel, Val-de-Travers, Boudry, Val-de-Ruz ;
- Population zone AUD élargie : 226'842 habitants ; territoire AUD : 58'120 habitants (Source : OSTAJ – chiffres : 1999-2000) ;

La zone d'observation ne se limite pas au territoire AUD pour différentes raisons :

- De nombreuses interactions ont lieu avec les territoires limitrophes ;
- Sur le plan du tissu industriel, nous observons une réelle similitude de part et d'autre de la frontière tant du point de vue des métiers que des savoir-faire. Le lien économique entre les entreprises est fort tant sur le plan qualitatif et quantitatif, mais déséquilibré car nous retrouvons la majorité des donneurs d'ordre en Suisse. Le tissu économique se caractérise également par un besoin constant de main d'œuvre fortement qualifiée ;
- Sur le plan de la population active, nous constatons une forte disparité : d'une part

des travailleurs hautement qualifiés, d'autre part des ouvriers disposant d'un faible niveau de compétences professionnelles. Les demandeurs d'emploi ne sont pas directement opérationnels et ne peuvent répondre aux offres du marché. Il existe un réel besoin d'élever le niveau de compétences afin de faciliter la mobilité professionnelle, la polyvalence au poste et la sécurisation du parcours professionnel ;

- Le réservoir de main d'œuvre est constitué d'une proportion importante de travailleurs frontaliers ;
- Les demandeurs d'emploi des cantons français sont tous recensés à pôle emploi Morteau ;
- Des centres de formation sont implantés sur toute cette zone.

Fiche 1 : Carte zone d'observation

3.2 Une analyse socio-économique du territoire AUD : son évolution et ses besoins

Une collecte exhaustive d'informations pertinentes afin d'élaborer un diagnostic et d'identifier les besoins des différents interlocuteurs de la formation professionnelle, de l'orientation, de l'emploi et des branches professionnelles a été réalisée.

Les services publics en charge de l'observation des territoires ainsi que les organismes consulaires et les branches professionnels ont contribué et mis à disposition les outils d'analyse et d'observation. Toutefois, il est difficile de croi-

Synthèse des travaux

ser l'ensemble de ces informations dans la mesure où les périmètres, les dates d'observation ne permettent pas des recoupements précis. Il nous apparaît cependant essentiel de pouvoir dégager des tendances fortes caractéristiques du territoire :

- Profil de population ;
- Bassin économique ;
- Effectifs par secteur.

Fiche 2 : Profil socio-économique

3.3 Le comparatif des systèmes de formation suisse et français

Afin d'appréhender le système de formation professionnelle suisse et le système de formation professionnelle français, ces derniers sont mis en miroir. En Suisse comme en France, l'accès à la formation tout au long de la vie est possible par le biais de la formation continue.

Fiche 3 : Comparatif des systèmes de formation professionnelle

3.4 Un glossaire

L'inventaire et l'identification des concepts juridiques, administratifs et des sigles propres à la formation professionnelle du territoire défini constituent une référence nécessaire à la compréhension de cette réalité transfrontalière.

Fiche 4 : Glossaire

3.5 L'inventaire des formations sur le territoire AUD « élargi »

Toutes les offres de formations professionnelles ont été listées sur la zone, regroupées par secteur et par métiers.

La comparaison est réalisée par niveau de formation (3, 4 et 5) qui reconnaît des profils de compétences en adéquation avec les exigences des postes de travail.

La Suisse n'a pas comme la France un système de classement des formations par niveau (cf. glossaire). De ce fait, le positionnement des formations suisses correspond à une estimation qui est fonction de nos connaissances réciproques. Seule une comparaison et une validation des profils de compétences de chaque formation pourraient l'officialiser.

Fiche 5 : Inventaire des offres de formations professionnelles

3.6 Sélection de 5 formations pilotes

Sur l'ensemble de l'offre de formation, nous avons choisi d'approfondir le domaine industriel (Bijoutier, Polisseur, Mécanicien de production, Horloger) et celui de la santé et de l'action sociale (Accompagnement de la personne).

3.6.1 Secteur industriel : Bijoutier, Polisseur, Mécanicien de production, Horloger

Il ressort d'une étude statistique qualitative de l'Office de Promotion Economique du canton de Neuchâtel et d'une étude conduite en collaboration avec l'Union des Industries de Micro-

Synthèse des travaux

Mécanique (UIMM) en France qu'il y a ou qu'il y aura des besoins en main d'œuvre qualifiée dans les 5 prochaines années pour ces métiers. Cette analyse a été confirmée par quelques DRH et des Responsables de formation en entreprise ainsi que des chefs d'entreprise (PME, PMI).

Le métier d'horloger nous a semblé incontournable car emblématique de la région. Il fait déjà l'objet d'une coopération très active sur le territoire.

3.6.2 Les métiers de la santé et de l'action sociale

Enfin, le comité de pilotage a souhaité orienter la réflexion également sur le secteur tertiaire et particulièrement sur les métiers de la santé et de l'action sociale (Accompagnement de la personne).

4 Réflexions et perspectives

4.1 Atelier 1 : «Le parcours transfrontalier en matière de formation professionnelle»

1. L'offre de formation est actuellement riche sur le territoire AUD avec notamment une forte complémentarité en termes de niveau d'étude (formations initiales et supérieures).
2. Une exception à la richesse de l'offre de formation, la formation en polissage est quasi inexistante sur le territoire.
3. La formation relative aux métiers de la santé

et de l'action sociale est concentrée du côté de la Suisse et est en revanche très morcelée du côté français.

4. Certains intitulés de formation se retrouvent de part et d'autre de la frontière. Il s'agit d'analyser concrètement les plans d'études respectifs et de proposer des solutions de coordination afin de favoriser des parcours cohérents de formation transfrontalière.

Fiche 6 : Tableau des 5 métiers

4.2 Atelier 2 : «La formation professionnelle duale ou par alternance»

Une analyse des opportunités et des contraintes d'un parcours de formation transfrontalier selon le statut de l'apprenant a été réalisé.

Des opportunités existent, mais elles sont limitées du fait de la méconnaissance de l'offre et de nombreuses contraintes juridiques, administratives et financières. Ces dernières diffèrent selon :

- Le statut de l'apprenant ;
- Les modalités de financement ou prise en charge de la formation ;
- Les durées de formation ;
- Les certifications ;
- Les profils de compétences ;
- Les lieux de formation ;
- Les coûts des transports.

Cette réflexion est l'objet du tableau synthétique « comparatif d'accessibilité à la formation

Synthèse des travaux

professionnelle » où des obstacles au parcours transfrontalier se dégagent :

1. Pour un élève - tableau n°1 -, la contrainte majeure est d'ordre financière. Un élève français qui veut faire sa formation en Suisse doit payer CHF 13'500 pour un coût global de CHF 17'098. Il faut savoir que pour un élève suisse ressortissant d'un autre canton, le coût est équivalent mais pris en charge par son canton de résidence. Un élève suisse qui veut faire sa formation en France ne participe pas au frais pédagogiques, la formation est gratuite pour lui.

2. Pour un apprenti - tableau n°2 – sont à prendre en compte les lieux de formation, les lieux de l'emploi ainsi que les réglementations spécifiques à la prise en charge des frais de formation et de mobilité.

3. Pour un demandeur d'emploi – tableau n°4 – l'obstacle est financier. En principe l'apprenant doit aujourd'hui prendre en charge sa formation s'il se rend de l'autre côté de la frontière. Cependant, il est à noter que dans le cadre d'un précédent programme de coopération Interreg le canton de Neuchâtel a validé la prise en charge financière de demandeurs d'emploi suisses souhaitant suivre une formation de CAP horloger en France.

Fiche 7 : Comparatif d'accessibilité à la formation professionnelle

4.3 Atelier 3 : « La formation transfrontalière, enjeux stratégiques pour l'entreprise »

Les travaux réalisés avec l'ensemble des partenaires ont permis de mettre en place une observation du territoire, de créer des outils indispensables à une collaboration durable.

- Si nous voulons rassembler les conditions de développement de l'emploi transfrontalier, il est nécessaire de connaître les besoins sur ce territoire. De cette manière, il sera possible de faire de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de maintenir des savoir-faire, et de les développer dans le contexte transfrontalier ;
- Disposer d'éléments pertinents pour analyser le marché de l'emploi transfrontalier (valorisation d'un observatoire) ;

Dès lors, 3 questions peuvent être posées :

- Quels sont les choix à retenir et quelles sont les priorités à mettre en œuvre ?
- Quels seront les acteurs pour mener à bien cette collaboration transfrontalière ?
- Comment créer une offre de formation spécifique à ce territoire au regard de ces éléments d'analyse et d'observation ?

Synthèse des travaux

5. Quelques éléments de conclusion

La réalisation de ce projet nous a permis de mettre en évidence quelques considérations que nous livrons ici sous forme de conclusions

- Prendre en compte les axes d'action proposés pour renforcer la coopération transfrontalière entre institutions, collectivités compétentes de l'emploi et la formation professionnelle ;
- La migration frontalière : cette migration est économique temporaire et de proximité marquée par une asymétrie (sens France Suisse). Cette migration marquée par le droit national interroge les institutions sur le plan social, travail, chômage, assurance maladie... Ce qui engendre à certains moments des tensions et des concurrences (tension sur salaire et marché du travail) mais également des atouts (démographie positive, économie dynamique, richesse et perspectives de développement) ;
- La connaissance et la reconnaissance des systèmes de formation permet d'engager à la fois un décloisonnement et autorise la mise en place de projets transfrontaliers spécifiques. Il s'agit de démontrer par l'exemple que la coopération peut être possible et équilibrée. Cette coopération portée par des acteurs locaux en action avec les collectivités et institutions pourra migrer et se développer sur d'autres domaines ou d'autres territoires frontaliers dès que les besoins seront identifiés ;
- Ce sont les acteurs locaux qui devront identifier leurs besoins à travers une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) transfrontalière, proposer des initiatives et permettre aux politiques régionales voire nationales d'atteindre leurs objectifs tout en satisfaisant la demande du terrain ;
- Favoriser les échanges entre tous les acteurs de part et d'autre de la frontière par la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation ;
- Par une meilleure connaissance réciproque, la coopération doit permettre le rééquilibrage du territoire afin d'alléger les migrations de populations et de faire baisser la pression foncière et construire une identité transfrontalière ;
- Cette coopération locale doit également permettre de développer sur d'autres territoires des rapprochements et renforcer les synergies afin de positionner l'arc jurassien comme une entité économique performante.

6. Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes et institutions qui ont contribué par leur engagement et leur réflexion, au bon déroulement des activités en lien avec le projet, à l'enrichissement mutuel et à la réalisation d'outils nécessaires à une coopération transfrontalière effective et efficace.



Fiches

- Fiche 1 : Carte zone d'observation
- Fiche 2 : Profil socio-économique
- Fiche 3 : Comparatif des systèmes de formation professionnelle
- Fiche 4 : Glossaire
- Fiche 5 : Inventaire des offres de formations professionnelles
- Fiche 6 : Tableau des 5 métiers
- Fiche 7 : Comparatif d'accessibilité à la formation professionnelle

Crédits

- Auteurs :** GRETA : Mme Sylvie Pugin-Mesnier et M. Serge Kalina
CIFOM : M. Yann Marquand et M. Jean-Pierre Brügger
- Edition :** Agglomération urbaine du Doubs,
par Association Réseau urbain neuchâtelois
Av. Léopold-Robert 36
2300 La Chaux-de-Fonds
www.lerun.ch
- Mise en page :** Ville de La Chaux-de-Fonds, A. Henchoz
- Photos :** La Chaux-de-Fonds et Le Locle : © Ville de La Chaux-de-Fonds, A. Henchoz
CIFOM : © Ville de La Chaux-de-Fonds, A. Henchoz
Morteau : © Ville de Morteau
Villers-le-Lac : © Ville de Villers-le-Lac
- Financé par :**

